

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°3 du jeudi 13 février 2020

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18h06.

Les participants sont au nombre de 25 personnes dont 24 votants.

Présence en tant qu'invitée de Mme GRAND Nathalie, Proviseure-adjointe.

M. le Proviseur ouvre la séance et excuse les absents.

PRESENTS

I-DIRECTION/ADMINISTRATION

- M. GRAND Philippe, Proviseur, Président
- M. BABY-ROUINET Eric, DDFPT
- Mme BERTHOLLET Ariane, Agent comptable Gestionnaire
- Mme RELAVE Laurence, Proviseure-adjointe
- M. AULAGNON Xavier, CPE

II-PERSONNALITES QUALIFIEES

- Mme PEYCELON Nicole, Conseillère Régionale

III –ELUS DE L'ETABLISSEMENT

Enseignants :

- Mme BARDIAUX Catherine
- M. LEAUTE Yves
- Mme MOLLA Emilie
- Mme MONTAGNY Gwenaëlle
- Mme TOMASINI Estelle
- Mme VOURZAY Marie-hélène.

ATOSS :

- M.GUTTON Christophe
- M. KHENNOUCI Farid
- M. LEPINE Laurent

PARENTS D'ELEVES

- Mme AGUERA Céline
- Mme BEAL Bénédicte
- M. DECROIX Frédérique
- M. LOUBET Cédric
- Mme TAGHBALOUT Angélique

ELEVES

- Mme GUEDON Alexia
- M. HACINI Farhane
- Mme LO Lucie-mei
- M MERLE Adel
- Mme SABOT Serena

PERSONNES EXCUSEES

Mme PLAINE Colette, personnalité qualifiée
Mme REY Marie-Camille, Vice Présidente Conseil Régional
M. KEFI-JEROME Samy, Conseiller Régional
M. SCHWARZ Nadine, parent d'élèves
Mme YILDIRIM Eline, élève

PERSONNES INVITEES

Mme GRAND Nathalie, Proviseure-adjointe

1/ Désignation du secrétaire de séance

M. le Proviseur propose Mme TOMASINI Estelle, représentant personnel enseignant qui accepte.

M. le Proviseur l'en remercie.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance n°2 du mardi 03 décembre 2019

M. le Proviseur demande si le PV appelle des remarques.

Aucune remarque particulière n'est à noter.

Ce compte rendu est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
1	24	24	0	0	0	0	24	0

3/ Adoption de l'ordre du jour

M. le Proviseur rappelle l'ordre du jour et signale que des questions complémentaires déposées par les représentants des parents d'élèves FCPE seront rajoutées à cette séance (point rajouté au paragraphe IV s'intitulant questions diverses) :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu CA du 03 décembre 2019 **Décision**
- Adoption de l'ordre du jour **Décision**

I) Affaires pédagogiques

- Ventilation des moyens rentrée 2020 **Information**
 - la pièce jointe vous sera transmise après la commission permanente qui aura lieu le jeudi 06 février 2020)

II) Affaires financières concernant le lycée Honoré d'Urfé.

- Conventions diverses **Décision**

III) Questions diverses déposées par les représentants des parents d'élèves FCPE :

1- Quel est l'impact du non-remplacement du personnel d'entretien au sein de l'établissement ?

2- Comment est décidée la date de la journée des portes ouvertes ? Il est fort dommage que celle-ci a lieu en même temps que d'autres établissements

3- Quel sens donne-t-on au conseil de classe dans la configuration actuelle des classes ?

4- Beaucoup de parents sont inquiets de l'ambiance de ces dernières semaines au sein du lycée et de l'impact de ces mouvements sur leurs enfants (démotivation, baisse de moral...)

5- Certains professeurs grévistes sont absents tous les mardis et jeudis depuis début décembre. Que se passent-ils pour tous ces cours manqués ?

IV) Affaires financières concernant le GRETA de la Loire

- Cadre d'emploi **Décision**
- Conventions **Décision**

Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) demande, au nom des enseignants, une modification de l'ordre du jour. Elle propose que la ventilation des moyens, concernant la rentrée 2020, soit l'objet non pas d'une information mais d'une décision du conseil d'administration, et soit donc proposée au vote.

Elle explique qu'il est important, pour les enseignants, de pouvoir s'exprimer et voter dès à présent sur une dotation en baisse de 100h.

La ventilation conduit, de fait, à des propositions de suppressions de postes (l'équivalent de plus de 6), qui seront validées par un comité technique académique en mars. Il n'est donc pas acceptable, pour les enseignants, de

pouvoir discuter et voter sur une ventilation une fois les fermetures des postes déjà actées.

Monsieur le Proviseur refuse.

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
2	24	24	0	0	0	0	18	6

Arrivée de Mme BEAL Bénédicte, parent d'élève à 18 :13.
Arrivée de Mme JOLLY Martine, personnel enseignant à 18 :14 .

Le nombre de votants est désormais de 26 personnes.

II- AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1. Ventilation des moyens : rentrée 2020.

Pour information
Présentation effectuée par M. le Proviseur.

Monsieur le Proviseur présente les règles techniques concernant la base d'attribution des moyens par le rectorat, notamment la structure prévue. Elle compte une classe de seconde de moins, ce qui est une surprise car les collèges du secteur ne connaissent pas de baisse démographique.

Les options ne sont pas financées, si on choisit de les ouvrir, ce sont des moyens à prendre sur la dotation. La priorité du rectorat est mise sur l'ouverture des spécialités.

Il présente ensuite les choix faits par l'établissement sur sa marge d'autonomie : cours à effectifs réduits (25-27 élèves) en langues vivantes pour les voies technologiques et générale, pour une partie des enseignements en sciences expérimentales (24 élèves), notamment pour les spécialités Physique –chimie et SVT en 1^{ère} et terminale.

En 1^{ère} technologiques, une classe supplémentaire est créée en STMG afin d'abaisser les effectifs.

La dotation, pour les terminales des séries technologiques, est calculée sur la base de 7 divisions. Il y aura donc 3 classes de série STMG, 2 de série ST2S, 1 de série STL et 1 mixte STL-ST2S.

Les prévisions des services du rectorat font apparaître l'accueil de 15 élèves non scolarisés actuellement au lycée Honoré d'Urfé, probablement issus du lycée Monnet-Fourneyron.

La dotation concernant les spécialités artistiques correspond à un groupe alors que le lycée en financera trois.

Faute de financement, les options technologiques en classe de seconde ne seront plus proposées.

Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) exprime le désaccord des représentants enseignants sur ce point. En effet, le rectorat n'a pas modifié la carte de formation des options mais ne les finance pas. Elle demande si un bilan peut être établi concernant l'option STMS en classe de seconde, car ce choix est souvent pris par des élèves qui ont un projet d'orientation vers des carrières sociales. Il est regrettable que ce ne soit plus possible, surtout que ce sont, parfois, des élèves fragiles sur le plan des enseignements généraux. Elle précise également que les spécialités artistiques constituent une vraie richesse pour le lycée Honoré d'Urfé et sont source d'une mixité nécessaire.

Monsieur le Proviseur présente ensuite le tableau de répartition des moyens par disciplines.

Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) dénonce la baisse importante de moyens, qui va faire augmenter les effectifs par classe, faire disparaître les heures de cours à effectifs réduits, qui ne permet plus de prévoir des aménagements en terminale STMG.

Par ailleurs, de cette baisse de moyens attribués, découle une répartition qui fera disparaître l'équivalent de plus de 6 postes.

Monsieur le Proviseur précise que les fermetures de postes ne sont pas de la responsabilité du Conseil d'administration, mais de celle de l'Etat, donc du Rectorat. Il précise qu'à l'heure actuelle aucune décision n'ait prise quant à la fermeture des postes.

Départ de Mme PEYCELON à 19h03. Le nombre de votants est désormais de 25 personnes

Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) demande la lecture et la mise au vote d'une motion présentée par les enseignants, qui reprend ces éléments.

Motion sur la DHG (voir pièce jointe)

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
3	25	25	0	0	0	12	13	0

III- AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE LYCEE HONORE D'URFE

1. **Répartition des crédits globalisés**, pour un montant total de 4 253.83€ pour les crédits pédagogiques et de 6 214.93 € concernant les fonds sociaux.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
4	25	25	0	0	0	0	25	0

2. **Don de la Coopérative** pour activité Théâtre et autour de l'Italie

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable et par monsieur Léauté (élu SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation).

Don de la coopérative du lycée Honoré d'Urfé d'un montant de 300 € pour le financement d'un voyage à Trapani pour des élèves de 2e LV2 et 1ères EURO et 1ères LV3 (année scolaire 2019-2020) et d'un montant de 300€ pour le financement d'actions de l'option théâtre (année scolaire 2019-2020).

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
5	25	25	0	0	0	0	25	0

3. **Décision Budgétaire Modificative** : réajustement de crédits et ouverture budgétaire des dons

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
6	25	25	0	0	0	0	25	0

4. **Convention de partenariat externe entre BOUAZIZ Dahmanne et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre de l'option facultative cinéma pour l'année scolaire 2019-2020**

Présentation effectuée par Mme JOLLY Martine, personnel enseignant.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
7	25	25	0	0	0	0	25	0

5. Convention pour un intervenant extérieur pour un vernissage performance pour exposition au CDI

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Convention de partenariat externe entre l'association "le cochon voyageur" et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un vernissage performance pour une exposition au CDI du lycée Honoré d'Urfé pour l'année scolaire 2019-2020.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
8	25	25	0	0	0	0	25	0

6. Convention de location de la salle de spectacle « l'Usine »

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable et par Mme VOURZAY, personnel enseignant.

Convention de location de salle entre la ville de Saint Etienne et le lycée Honoré d'Urfé pour la location de la salle de spectacle de "l'usine" à Saint Etienne dans le cadre de représentations théâtrales par des élèves du lycée Honoré d'Urfé pour l'année scolaire 2019-2020.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
9	25	25	0	0	0	0	25	0

7. Convention avec l'Etoile de Montaud pour l'occupation des internats du lycée

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Convention d'occupation de l'internat du lycée Honoré d'Urfé avec l'association l'étoile de Montaud et le lycée Honoré d'Urfé pour l'accueil de sportifs dans le cadre du championnat national FSCF de tennis de table du 29 mai 2020 au 01 juin 2020.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
10	25	25	0	0	0	0	25	0

8. Contrat de prestation avec Mérieux pour les analyses en cuisine

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Contrat de prestations de services entre Merieux Nutrisciences et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'analyses bactériologiques en cuisine pour l'année scolaire 2019-2020.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
11	25	25	0	0	0	0	25	0

9. Contrat avec compost'ond, pour l'enlèvement des déchets

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

Convention entre Compost'ond et le lycée Honoré d'Urfé pour le tri et la valorisation des déchets pour le site Honoré d'Urfé pour l'année civile 2020.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
12	25	25	0	0	0	0	25	0

IV AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE GRETA DE LA LOIRE

1. Réajustement du cadre d'emploi 2019-2020 (voir pièce jointe)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
13	25	25	0	0	0	7	18	0

2. Convention de personnels (voir pièce jointe)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions.

Il est précisé qu'il sera fait par contre un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
14	25	25	0	0	0	7	18	0

3. Conventions de partenariat

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions.

Il est précisé qu'il sera fait par contre un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
15	25	25	0	0	0	7	18	0

4. Délégations de signature

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

Organisation administrative, processus, liste des documents concernés ainsi que de la liste des signataires mandatés pour les délégations de signatures pour le GRETA de la Loire.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
15	25	25	0	0	0	7	18	0

Questions diverses déposées par les représentants des parents d'élèves FCPE

- 1- Quel est l'impact du non-remplacement du personnel d'entretien au sein de l'établissement ?

Monsieur KHENNOUCI (élu collègue des personnels ATOSS) confirme qu'effectivement, lorsque les arrêts sont de courte durée, il n'y a pas de remplacement prévu. Actuellement, il y a 17 absents, ce qui oblige à déterminer des priorités (services de restauration et d'hébergement, toilettes, internat) et à organiser le travail autrement pour tenter de faire face aux difficultés engendrées par ce sous-effectif (roulement sur la plage méridienne).

- 2- Comment est décidée la date de la journée des portes ouvertes ? Il est fort dommage que celle-ci a lieu en même temps que d'autres établissements

Monsieur le Proviseur explique que ce choix est fait par l'équipe de direction, en tenant compte de contraintes liées au calendrier. Il faut en effet que celle-ci soit placée avant la tenue des conseils de classes du second trimestre, pour lesquels les élèves auront déjà dû formuler des vœux.

Il se trouve que cette année, en l'absence de concertation des chefs d'établissements, plusieurs lycées du bassin ont fixé la même date.

- 3- Quel sens donne-t-on au conseil de classe dans la configuration actuelle des classes

Monsieur le Proviseur confirme qu'effectivement, la mise en place de la réforme dans la voie générale, conduit à s'interroger sur la forme à donner aux conseils de classe. La configuration classique n'est plus du tout adaptée. Une réflexion sera à mener. Les parents expriment leur souhait d'y être associés.

- 4- Beaucoup de parents sont inquiets de l'ambiance de ces dernières semaines au sein du lycée et de l'impact de ces mouvements sur leurs enfants (démotivation, baisse de moral...)

Monsieur le Proviseur rappelle effectivement le contexte tendu dans lequel se sont déroulées les épreuves des E3C (annulation de la première session prévue car des élèves ont bloqué l'accès au lycée, puis sont rentrés à l'intérieur pour perturber le déroulé des épreuves ; une trentaine d'élèves n'a pas composé lors de la deuxième session...). C'est une période de 4 semaines, durant laquelle l'équipe de direction a énormément été mobilisée.

Un certain nombre de points sont toujours sans réponses à ce jour, notamment concernant les élèves qui ne sont pas venus aux épreuves.

Il attend les consignes.

Monsieur Léauté (élu SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) tient à préciser qu'un certain nombre d'enseignants étaient en grève le jour des épreuves, mais ils n'ont en aucun cas bloqué l'accès au lycée, manipulé les élèves pour les conduire à perturber les épreuves. Il ajoute que certaines accusations ont pu être entendues, en interne, sur le manque de préparation aux épreuves de la part de certains enseignants. C'est inacceptable.

Madame MOLLA (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) précise qu'il est, en revanche vrai, que les informations pédagogiques, concernant ces nouvelles épreuves, sont arrivées très tardivement, empêchant les enseignants de pouvoir préparer correctement les élèves.

Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) demande à lire une motion demandant notamment le report des épreuves en juin, et leur cadrage national. (voir pièce jointe)

- 5- Certains professeurs grévistes sont absents tous les mardis et jeudis depuis début décembre. Que se passent-ils pour tous ces cours manqués ?

Monsieur le Proviseur rappelle que le droit de grève est inaliénable. Il ajoute que la préparation aux examens fait partie des missions des enseignants. Il peut proposer aux enseignants concernés de rattraper des heures, mais ne peut en aucun cas l'imposer. Madame TOMASINI (élue SNES – collègue des personnels d'enseignement et d'éducation) précise que le calendrier des journées de mobilisation est national.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 20h20.

La Secrétaire de séance


Estelle TOMASINI

Le Proviseur


Philippe GRAND

MOTION PROPOSEE PAR LES ENSEIGNANTS ELUS SNES-FSU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE HONORE D'URFE

Conseil d'administration du 13 février 2020

La dotation allouée au lycée Honoré d'Urfé pour la rentrée prochaine baisse encore de plus de 100 heures par semaine, c'est l'équivalent de plus de 6 postes supprimés !

Cette diminution contraint l'établissement à faire des choix, qui, quels qu'ils soient, se traduiront forcément par une dégradation nette des conditions d'enseignement et donc d'apprentissage l'an prochain.

Alors que le rectorat affiche toujours une carte pléthorique d'options, après la disparition du russe LV3, ce sont les enseignements optionnels technologiques en seconde que l'on n'ouvrira pas, faute de moyens. Ces enseignements constituent pourtant, notamment pour des élèves fragiles, la découverte de filières vers lesquelles ils se destinent.

Par ailleurs la marge « d'autonomie » laissée aux établissements n'est désormais plus qu'un leurre. Les moyens alloués ne permettent plus notamment, de diminuer les effectifs par classes en série STMG ou d'assurer certains dédoublements. Ces mesures ne relèvent pourtant pas du confort. Elles sont indispensables pour pouvoir faire travailler les élèves en classe, notamment sur des points méthodologiques.

Les effectifs moyens par classe, calculés sur la base de 35 élèves, sont beaucoup trop élevés. Il est difficile, dans ces conditions, d'apporter une aide adaptée aux lycéens en difficulté dans des classes de plus en plus hétérogènes.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons aux suppressions de postes proposées par la répartition, qui découlent d'une dotation insuffisante et demandons des moyens qui permettent la réussite de tous nos élèves.

MOTION PROPOSEE PAR LES ENSEIGNANTS ELUS SNES-FSU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE HONORE D'URFE

Conseil d'administration du 13 février 2020

La première session des épreuves communes de contrôle continu se sont déroulées dans un climat tendu.

En effet, les problèmes sont nombreux : accès à la banque de sujets très tardif, pas de cadrage sur l'organisation des épreuves, divulgation des sujets et des corrigés sur les réseaux sociaux, conditions de passage des épreuves différentes d'un établissement à l'autre, difficultés de correction en ligne, lourdeur de l'organisation pour les établissements, stress des élèves, période d'évaluation trop courte, évaluation formative et non sommative...tout montre que le renvoi au local conduit à des ruptures d'égalité entre les élèves.

Nombre de ces difficultés étaient prévisibles et le ministère est pourtant resté sourd aux alertes lancées par des organisations syndicales, par les enseignants et même par des chefs d'établissement. Face aux protestations, il a imposé que les épreuves aient lieu à tout prix, en utilisant notamment la menace de sanctions envers les élèves et les enseignants.

Dans un nombre non négligeable de lycées, dont le lycée Honoré d'Urfé, les épreuves ne se sont pas tenues dans des conditions normales d'examen : grève des enseignants convoqués pour surveiller, absence d'élèves, chahut dans les couloirs, voire dans les salles d'examen, problèmes matériels...

Nous demandons donc l'annulation de cette première session des E3C et sa transformation en épreuves nationales terminales en fin d'année scolaire.

C'est à cette condition que pourra être rétabli un climat propice aux apprentissages et que le baccalauréat préservera l'égalité des élèves, notamment devant la poursuite d'études dans le supérieur.

